



B & A Basset et Associés

SOCIETE D'ARCHITECTURE ET D'EXPERTISE IMMOBILIERE

30 Av MARECHAL LECLERC 63110 BEAUMONT 35, RUE RASPAIL -19110 BORT PLACE DE L'EGLISE 19200 USSEL
5, RUE ST LUC 15200 MAURIAC Tel : 04 73 300 909 Tel : 05 55 96 83 44 Tel : 04 71 68 1500

DPE à partir 1/7/21 DOCUMENTS A COLLECTER : OBLIGATOIRE

Attention cette liste indique les documents que vous devez nous fournir au jour de la visite. La liste des informations à fournir vous a été demandée lors de la prise de RDV, et, un mail vous a été envoyé via notre serveur (<https://basset-associes.sogexpert.com>). Cette fiche liste l'état de la collecte documentaire et détermine le niveau de fiabilité du DPE pour l'étude de votre bien.

X = à fournir O= oui, document fourni SO = SANS OBJET N = DOCUMENT NON FOURNI P = partiellement fourni	MAISON	APPART
Plus le fond documentaire récolté sera complet, plus le diagnostic sera précis. Idéalement, tous les documents listés dans le tableau ci-dessous sont à récolter. Si ce n'est pas le cas le DPE sera incomplet voir INNEXPLOITABLE et ne sera PAS TRANSMIS A L'ADEME. Dans les faits, ils ne seront pas tous disponibles, <u>des valeurs par défaut devront alors être prises si le diagnostiqueur n'a aucun justificatif ou s'il n'est pas possible d'observer ou de mesurer les éléments.</u>		
Adresse complète, tel et mail	X	X
Numéro appartement	so	X
Coordonnées propriétaire/locataire	X	X
Coordonnées propriétaire des installations communes ou syndic <i>Particularités pour pouvoir accéder à tous les espaces communs (combles, locaux techniques).</i>	so	X
Plans de la maison, de l'appartement, de l'immeuble <i>Les plans de configuration du bien (plans ventes, plans architectes, plans de copropriété)</i>	X	X
Année de construction du bien (impôt, acte notarié, ...)	X	X
Ancien DPE et documents associés	X	X
Diagnostic thermique du bien Étude thermique initiale <i>Document du bureau d'étude</i>	X	X
Factures des travaux réalisés ces 20 dernières années <i>Les documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux</i>	X	X
Justificatif du crédit d'impôt	X	X
Surface habitable de la maison individuelle	X	so
Surface habitable de l'immeuble, et de tous les appartements <i>La surface habitable de l'immeuble et des différents lots. La surface de l'immeuble n'est nécessaire que pour le DPE collectif ou dans le cas d'un DPE appartement avec une installation collective. La surface de l'ensemble des appartements n'est nécessaire que pour le DPE collectif.</i>	so	X
Description des installations individuelles de la maison ou de l'appartement <i>Type de Chauffage (ou refroidissement : marque, puissance, age, contrat d'entretien..). Eau Chaude : marque, type de production, réserve en litre...</i>	X	X
Descriptif des installations collectives <i>Les descriptions des installations collectives de l'immeuble et/ou individuelles de l'appartement (pour les installations collectives, le propriétaire doit réaliser la demande auprès du propriétaire des parties communes : syndic de copropriétaires, ...).</i>	so	X
Descriptif des installations collectives et/ou individuelles de l'immeuble et leur mode de gestion : <i>Les justificatifs d'entretien des installations (pour les installations collectives, le propriétaire doit réaliser la demande auprès du propriétaire des parties communes : syndic de copropriétaires, ...)</i>	so	X
Justificatifs d'entretien des installations <i>Factures, contrat d'entretien ou autre.</i>	X	X
Factures pouvant justifier des travaux entrepris <i>Les documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux</i>	X	X
Documents techniques des matériaux installés s'ils sont joignables au bien (via une facture associée, ...)	X	X
Taxe d'habitation <i>Pour permettre d'identifier de façon unique un logement, la seule adresse ne suffit pas. L'invariant fiscal du logement devra être renseigné. Ce numéro est disponible sur la taxe d'habitation ou sur l'acte de propriété. A terme il sera également disponible sur la taxe foncière.</i>	X	so
Particularité <i>Les particularités pour pouvoir accéder à tous les espaces communs (combles, locaux techniques, ...) le jour de la visite.</i>	X	X

La liste des documents à transmettre est à envoyer à basset.associes@orange.fr pour l'agence de Clermont & à bassetetassocies@wanadoo.fr pour les agences de Ussel, Mauriac et Bort.
Document téléchargeable sur notre site = <http://ba-diagnostics.fr>



B & A Basset et Associés

SOCIETE D'ARCHITECTURE ET D'EXPERTISE IMMOBILIERE

30 Av MARECHAL LECLERC 63110 BEAUMONT 35, RUE RASPAIL -19110 BORT PLACE DE L'EGLISE 19200 USSEL
5, RUE ST LUC 15200 MAURIAC Tel: 04 73 300 909 Tel: 05 55 96 83 44 Tel: 04 71 68 1500

IMMEUBLE COLLECTIF = AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF

DPE à partir 1/7/21 DOCUMENTS A COLLECTER : OBLIGATOIRE DOCUMENTS A COLLECTER POUR REALISE LE D.P.E.

Dans le cadre d'un immeuble avec au moins un usage collectif (chauffage, refroidissement ou ECS), les informations suivantes doivent être collectées : **Installation collective de refroidissement**
Type de générateur Année d'installation Energie utilisée

Installation collective de chauffage : Energie utilisée, Type d'installation (avec, sans solaire, base + appoint, ...), Nombre de générateurs Etat d'isolation du réseau de distribution

Installation collective de production d'eau chaude sanitaire : Energie utilisée Type d'installation, Nombre de générateurs, Nombre de ballons de stockage

Installation collective de chauffage refroidissement : Type de générateur (PAC, insert, effet joule, ...) Année d'installation Energie utilisée

Pour chaque ballon de stockage : Catégorie du ballon de stockage, Volume de stockage

***La liste des documents a transmettre est à envoyer à
basset.associés@orange.fr pour l'agence de Clermont & à
bassetetassociés@wanadoo.fr pour les agences de Ussel, Mauriac et Bort.***

Document téléchargeable sur notre site = <http://ba-diagnostics.fr>

Plus le fonds documentaire récolté sera complet, plus le diagnostic sera précis.

Idéalement, tous les documents listés sont à récolter.

Si ce n'est pas le cas le DPE risque d'être incomplet voir INNEXPLOITABLE et ne sera PAS TRANSMI A l'ADEME. Dans ce cas le diagnostiqueur prendra des valeurs par défaut ou supposé : le DPE sera pas fiable et nous n'engagerons aucunement notre responsabilité.

Merci par avance de faire au mieux pour nous donner le maximum d'information.

**Le gérant
G BASSET architecte DPLG**